

APRÈS ART. 3 BIS

N° CS592

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

### AMENDEMENT

N ° CS592

présenté par

M. Meurin, M. de Lépinau, M. Désigny, M. Guitton, M. Golliot, M. Le Bourgeois, M. Lopez-Liguori, M. Loubet, M. Meizonnet, M. Renault, Mme Roy, M. Salmon, M. Taché de la Pagerie et  
M. Tesson

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.